

La gestion du patrimoine par Madame Flaubert

Hubert HANGARD

Il est souvent question d'argent dans *Madame Bovary* ou dans *L'Éducation sentimentale*. Il nous a donc paru intéressant de rechercher, au travers de la biographie des Flaubert, les faits marquants qui, sur le plan des affaires, ont amené une famille partie de presque rien à devenir, en deux générations – de 1812 à 1872 – une famille bourgeoise nantie et très respectée.

Or, le patrimoine des Flaubert ne s'est pas construit au hasard : il est d'abord le résultat d'une gestion patrimoniale remarquable qui, à n'en pas douter, a dû fortement inspirer Gustave Flaubert dans ses œuvres.

Comment avons-nous pu nous faire une opinion quant à la qualité de gestion patrimoniale des époux Flaubert, notamment pour ce qui concerne M^{me} Flaubert ? Nous avons consulté les Archives départementales de la Seine-Maritime qui détiennent les registres notariés de M^e Justin Boulen et de M^e Gustave Edmond Bidault, son successeur. Ces registres constituent un fonds d'une richesse insoupçonnée qui récapitule les éléments les plus significatifs de notre étude.

Compte tenu de l'importance et de la précision des détails fournis par les archives consultées, l'on pourrait parler longuement, point par point, étape par étape, de la constitution au fil du temps puis de la gestion du patrimoine des Flaubert de 1812 à 1872 – c'est-à-dire entre la date du mariage des parents de Gustave Flaubert et celle de la mort de sa mère mais, pour que notre approche soit moins fastidieuse, nous nous sommes contenté de ne retenir que les faits principaux qui révèlent et expliquent chronologiquement la qualité de gestion du patrimoine familial par M^{me} Flaubert mère.

Pour commencer, quand ils se marient le 10 février 1812, Achille Cléophas Flaubert et Anne Justine Caroline Fleuriot ne sont ni miséreux ni fortunés. Selon leur contrat de mariage¹, A. J. C. Fleuriot – orpheline encore mineure qui va être émancipée par le mariage – apporte en dot des meubles (estimés à 2 000 F), un trousseau (6 000 F), et quelques terres dont elle est héritière

1. Le contrat de mariage des parents Flaubert en date du 8/02/1812 : cote ADSM 2E6 / 218. Voir la transcription, en annexe 9.